

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GLOMEL**



Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
11 août 2020		
Date d'affichage		
11 août 2020		

L'an deux mil vingt, le 17 août, le Conseil Municipal de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, à la Salle du Lac, sous la présidence d'Amélie TOMASZEWSKI, Adjointe au maire.

Présents : Amélie TOMASZEWSKI, Romuald PRIGENT, Nadine BLANCHARD KERGADALLAN, Martine TRUBUILT, Christine LE GOFF ROBIC, Hervé BONIC, Eléonore KOGLER, Fabienne PERROT, Thomas COATMELLEC, Corinne GAUBERT FONTENAY, Yann LEMUR, Thierry CHEVALHIER

Absents/excusés : Thierry TROËL (procuration à Amélie TOMASZEWSKI), Catherine KERJEAN-BOUILLE (procuration à Thomas COATMELLEC), Emmanuel BOILLOT (procuration à Yann LEMUR)

Secrétaire de séance : Eléonore KOGLER

**9.1 : Projet éolien du Petit Doré : avis du conseil municipal.  
(Délibération n°2020/08/01)**

Amélie TOMASZEWSKI, adjointe au maire, rappelle aux membres du conseil municipal les dates à retenir pour ce projet : enquête publique du 7 juillet 7 août et avis des conseils pour le 22 août dernier délai.

Ce projet concerne l'extension du parc éolien existant sur les communes de Plounévez-Quintin, Plouguernével, Rostrenen et Kergrist-Moëlou. Il a pour but la construction de 7 éoliennes supplémentaires (166m de hauteur totale maximum et 56m maximum de rayon de rotor), qui fourniraient 46,9 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 17 400 foyers, hors chauffage.

Amélie TOMASZEWSKI explique au conseil municipal qu'il est compliqué de se positionner sur un tel dossier qui est très technique, et surtout dans un délai aussi restreint après la mise en place des nouveaux conseils municipaux. Lors de la discussion avec les conseillers municipaux plusieurs points sont abordés : durée de vie des éoliennes, remise en état du site initial, devenir des éoliennes après leur démontage, etc...Amélie TOMASZEWSKI rappelle qui l'a été compliqué de trouver les informations dont elle a fait part lors de la présentation et qu'elle n'a pas plus de renseignements à ce stade. Elle rappelle que le 28 septembre prochain, les élus sont invités à une réunion d'information sur ce projet à la Salle des fêtes de Rostrenen. Elle propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, avec 10 voix pour et 5 abstentions, le conseil municipal décide de donner un avis favorable au projet éolien du Petit Doré.

**9.1 : Motion du conseil municipal pour le maintien d'une 3<sup>ème</sup> classe de 6<sup>ème</sup> au collège Edouard Herriot.  
(Délibération n°2020/08/02)**

Amélie TOMASZEWSKI, adjointe au Maire, rappelle aux membres du conseil municipal la menace de fermeture d'une des classes de 6<sup>ème</sup> au collège Edouard Herriot de Rostrenen malgré des effectifs stables. Elle propose de voter une motion contre ce projet de fermeture de classe et la motion, à l'unanimité est acceptée.

*L'ordre du jour étant épuisé, l'Adjoint au Maire a levé la séance et ont signé les membres présents*